

Ministère de l'Équipement, des Transports,  
du Logement, du Tourisme et de la Mer  
Direction générale de l'urbanisme de l'habitat  
et de la construction

Ministère de la fonction publique de la réforme de l'État et de  
l'aménagement du territoire  
Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régional

Plan urbanisme construction architecture  
Programme finalisé Organiser les territoires

# Planifier aujourd'hui

## Note de cadrage

PUCA : Pôle Dynamiques spatiales et aménagement

Juillet 2002

## SOMMAIRE

<b><u>DES AMBITIONS POLITIQUES A L'ÉPREUVE DE LA REALITE</u></b> .....	<b>4</b>
<b><u>1- METHODE DE TRAVAIL</u></b> .....	<b>6</b>
<b><u>1 - 1 Constitution d'un état des lieux scientifique, bibliographie critique</u></b> .....	<b>6</b>
1 - 11 - Rappel historique sur la formation des territoires et sur l'évolution des pratiques institutionnelles .....	6
1 - 12 - Des dossiers documentaires thématiques portant sur les ouvrages généraux .....	6
1 - 13 - Des dossiers documentaires territoriaux analysant les productions locales de recherches et d'études... 6	6
1 - 14 - Des dossiers documentaires juridiques.....	6
<b><u>1 - 2 Activité de veille : observation de l'application des lois récentes concernant</u></b> .....	<b>7</b>
1 - 21 - Une observation des démarches de planification en temps réel .....	7
1 - 22 - Une veille particulière sur la représentation cartographique et les techniques d'animation.....	7
<b><u>1 - 3 Des projets de recherche et d'expérimentation proposés par le réseau des PREDAT (Pôles Régionaux d'Échange pour le Développement et l'Aménagement des Territoires)</u></b> .....	<b>8</b>
1 - 31 - Des thèmes généraux .....	8
1 - 32 - Des thèmes spécifiques .....	8
<b><u>1 - 4 Les dimensions globales de la connaissance</u></b> .....	<b>8</b>
1 - 41 - Une ou plusieurs consultations de recherche au niveau national .....	8
1 - 42 - Un séminaire permanent PUCA, DGUHC, DATAR, chercheurs, praticiens.....	8
<b><u>2 - 1 Les espaces et les territoires</u></b> .....	<b>10</b>
2 - 11 - Les territoires vécus - Les territoires pensés - Les territoires gérés .....	10
2 - 12 - Organisation de l'espace urbain et dynamiques économiques.....	11
2 - 13 - Les paysages et espaces naturels structurant la planification des territoires .....	12
2 - 14 - Formes urbaines, urbanisme et infrastructures des transports .....	12
<b><u>2 - 2 Des acteurs, méthodes et outils de la planification à la hauteur des ambitions affichées</u></b> .....	<b>13</b>
2 - 21 - Les mots, les valeurs et les discours qui définissent les pratiques planificatrices .....	13
2 - 23 - Les choix d'échelles spatiales et temporelles.....	15
2 - 24 - Analyse historique des acteurs, structures et outils qui produisent la planification.....	16
<b><u>3 - SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME</u></b> .....	<b>17</b>
<b><u>3 - 1 Le comité de pilotage</u></b> .....	<b>17</b>
<b><u>3 - 2 Le suivi</u></b> .....	<b>17</b>
<b><u>3 - 3 L'évaluation</u></b> .....	<b>17</b>
3 - 31 - L'évaluation de la pertinence et de la cohérence des outils de planification.....	17
3 - 32 - L'évaluation en continu des actions du programme .....	18
<b><u>Annexe 1 Autres travaux en cours d'élaboration</u></b> .....	<b>19</b>
Les programmes en cours au PUCA.....	19
Le programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises .....	20
Les programmes en cours à la DATAR.....	20
<b><u>Annexe 2 - Les Pôles Régionaux d'Échange pour le Développement et l'Aménagement des Territoires</u></b> ....	<b>22</b>
<b><u>Annexe 3 : Extraits de la charte constitutive des PREDAT</u></b> .....	<b>23</b>
<b><u>Enjeux, finalités des missions et principes généraux</u></b> .....	<b>23</b>

<u>Les enjeux</u> .....	23
<u>La nécessaire mobilisation de toutes les compétences</u> .....	23
<u>SECTION 1 – LA FINALITE DES MISSIONS</u> .....	24
<u>SECTION 2 : LES PRINCIPES GENERAUX</u> .....	24
<u>article 1 : objectif</u> .....	24
<u>article 2 : services à offrir</u> .....	24
<u>article 3 : éthique des pôles villes et territoires</u> .....	25
<u>Annexe 4 – Thèmes de travail des PREDAT</u> .....	26
<u>Annexe 5 - La contribution des PREDAT à la démarche</u> .....	28
<u>Annexe 6 - Membres du comité de pilotage 2000 - 2002</u> .....	29

## PLANIFIER AUJOURD'HUI

### DES AMBITIONS POLITIQUES A L'ÉPREUVE DE LA REALITE

Plusieurs lois récentes portées par des administrations responsables du territoire et de sa gestion, à divers titres, sont venues remodeler notre paysage législatif. Vingt ans après la décentralisation, elles reflètent la recherche d'une logique nouvelle de l'action publique, et la volonté d'aborder les problèmes d'aménagement du territoire de manière frontale et globale, dans un souci d'adaptation aux mutations de la société et aux débats publics qui les accompagnent.

Face à ces ambitions, et à la lumière du passé récent, où d'importants dispositifs réglementaires n'ont pas permis d'endiguer un croissance urbaine indisciplinée et l'accentuation des inégalités, le milieu de la recherche ne peut que s'interroger.

Dans un contexte institutionnel de décentralisation renforcée, face à une société éclatée où les formes de regroupement traditionnels font place à de nouvelles alliances, générant ainsi un environnement plus difficile à maîtriser, une question se pose : en quoi l'arsenal législatif récent, adapté et amélioré par rapport aux textes antérieurs, permettra de résoudre des problèmes que les anciens dispositifs juridiques et-administratifs n'avaient pas réussi à maîtriser ?

Les pratiques d'aménagement et de planification se déclinent en effet aujourd'hui dans un monde en constante évolution, tissé de facteurs multiples et interdépendants ; les modes de vie et de consommation de l'espace s'y sont considérablement modifiés, ainsi que les attentes des citoyens à l'égard de la démocratie locale, tandis qu'en matière d'organisation des investissements et de gestion des territoires, se forgeaient de nouvelles synergies entre les responsabilités publiques et privées. Désormais les savoir-faire de la planification sont invités à prendre en compte ces enjeux sociétaux autant, sinon plus que les enjeux réglementaires.

Ce programme de veille, de recherche et d'expérimentation s'inscrit dans un contexte *d'interrogation sur le renouveau des processus d'organisation des territoires et de la planification*. Saura-t-on désormais répondre, mieux qu'auparavant, *aux ambitions politiques affichées*, dans le respect des exigences du développement durable ? Le développement durable est entendu ici du point de vue de *l'équité sociale* (cohésion et mixité sociale urbaine...) et des *approches économique* (croissance liée à la solidarité territoriale...), et *environnementale* (économies d'espaces urbains, préservation et valorisation des espaces naturels, anticipation des conséquences des risques naturels et technologiques...), cette triple exigence devant être respectée en outre sous la responsabilité urbaine des citoyens.

Bien évidemment ce programme s'attache à caractériser en liminaire la *notion de territoire*, qui prend des *sens différents* selon les disciplines scientifiques mobilisées par la démarche de planification. Le territoire recouvre ainsi aujourd'hui, dans ces diverses acceptions, des entités très diverses, allant d'approches strictement spatiales à d'autres, plus complexes : agglomérations, ville-territoires, régions urbaines, zones rurales, pays, bassins de vie, aires de chalandise, de rayonnement de services, couloirs de transport ou de mobilité, corridors écologiques...Le concept de territoire de surface, simplement référé à une notion de périmètre, s'est progressivement enrichi des composantes nouvelles que sont les réseaux, aussi bien techniques qu'économiques ou sociaux, voire numériques. Ces portions d'espace sont devenus des lieux non bornés qui impliquent des *exigences renouvelées* en matière de régulation des zones convoitées (littoral, montagne), de maîtrise d'espaces naturel et rural, de localisation des activités, notamment dangereuses, de réponse aux demandes d'aménités et de maintien de la sécurité civile.

Parmi les *actions à engager sur les territoires*, les questions de ce programme de recherche s'inscrivent dans un moment de redéfinition de la planification stratégique, de redistribution du rôle des acteurs et de formulation de la négociation et des différentes formes d'exercice de la démocratie.

Analyser *l'évolution des territoires* implique un équilibre entre deux approches :

- la part du *projet*, notion au cœur de la *planification stratégique*, mise en avant dans les argumentaires du discours législatif ; il n'y a pas d'aménagement sans projets et sans interactions avec des territoires déjà aménagés. Les projets s'inscrivent dans des territoires tandis qu'ils en redessinent d'autres.

- la part de la *planification* proprement dite qui peut être pensée comme *système d'organisation*, de plan et de répartition, sans espace spécifique de projet.

Ces deux approches interpellent la pertinence des outils et méthodes issus des nouveaux processus d'intervention ; se révéleront-ils adaptés pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui?

L'organisation de ce programme est basée sur quelques points essentiels :

- une nécessaire coordination nationale des actions (DATAR, DGUHC-PUCA, et les autres institutions concernées) dans la durée,
- une démarche déconcentrée appuyée sur les connaissances des pratiques de projet et de planification analysées du point de vue des PREDAT (Pôles Régionaux d'Échange sur le développement et l'aménagement des territoires),
- une démarche qui, appuyée à la fois sur des rappels historiques et bilans et sur des questionnements actuels, propose des pistes de réflexion dans un champ prospectif et oriente de nouvelles recherches,
- des niveaux géographiques désormais indissociables (territoires agglomérés des aires urbaines et pays ruraux, espace français continental, transfrontalier, ou transnational),
- un souci constant de recherches et d'expériences comparatives européennes ou internationales,
- des questions posées sans réponses à priori, avec le recul inhérent à toute démarche de recherche, des champs de problématique ouverts,
- l'utilisation de plusieurs registres d'intervention : séminaires de chercheurs, questions à la recherche fondamentale, consultation de recherche nationale, recherches confiées à des équipes locales, collaboration avec les groupes de travail ou séminaires des services déconcentrés.

## **1- METHODE DE TRAVAIL**

Les modalités d'intervention se déclinent selon des formes diversifiées et complémentaires, et utilisent toutes les étapes et facettes méthodologiques de la recherche, dont certaines ont débuté en 2001.

### **1 - 1 Constitution d'un état des lieux scientifique, bibliographie critique**

Compte tenu de l'importance des thèmes concernés et du foisonnement de la littérature sur le sujet, cette phase est fondamentale ; idéalement préliminaire à toute autre forme d'investigation, elle se déroulera néanmoins en tant que de besoin tout au long du programme.

#### **1 - 11 - Rappel historique sur la formation des territoires et sur l'évolution des pratiques institutionnelles**

Il s'agit en liminaire de mettre en lumière le processus historique qui, depuis plus de deux siècles, a guidé la formation des territoires, et la manière dont se sont tissés les liens entre espace physique, réalités humaines et périmètre institutionnel. Cette attitude de recherche géographique et historique, non dépourvue d'un caractère prospectif, devrait entraîner plus d'un intervenant public ou privé dans un processus de renouveau des actions d'aménagement du territoire, et intéresser les acteurs de la recherche, au moment où on réfléchit sur la pertinence du territoire adapté à « l'élargissement des horizons géographiques de la planification ».

Cette recherche sur la formation des entités du territoire français devra être complétée par des investigations géographiques et historiques comparatives chez nos voisins européens, afin de constituer le socle nécessaire aux analyses comparatives des systèmes actuels de planification, proposées ultérieurement.

#### **1 - 12 - Des dossiers documentaires thématiques portant sur les ouvrages généraux**

La constitution de dossiers documentaires portant sur les ouvrages généraux, édités depuis une quinzaine d'années dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, sera réalisée par des professionnels choisis. Une part non négligeable de ces dossiers sera faite aux mentions et analyses des ouvrages en langue étrangère, afin de faciliter l'ouverture du programme aux problématiques et à la recherche européenne et internationale.

En terme de méthode, une partie des dossiers sera consacrée à une bibliographie sélective confiée à un expert et constituée d'analyses relatant certains ouvrages majeurs, suivies d'une synthèse critique.

#### **1 - 13 - Des dossiers documentaires territoriaux analysant les productions locales de recherches et d'études**

On pourra élargir, selon la même méthode, la bibliographie par l'inventaire des principales productions locales, avec coup de loupe sur la période récente.

On portera une attention particulière sur les recherches traitant de problématiques comparatives à la fois transfrontalières et transnationales.

#### **1 - 14 – Des dossiers documentaires juridiques**

Compte tenu de l'importance des questions juridiques dans l'aménagement (droit de propriété et règles d'usages...), depuis en particulier la loi d'orientation foncière de 1967, des dossiers documentaires analysant les lois d'aménagement, y compris les plus récentes, pourraient être constitués. Il va de soi que ces dossiers analyseraient les enjeux liés aux applications conformes aux textes ou celles qui ont nécessité des interprétations ou des adaptations liées aux territoires concernés.

## **1 - 2 Activité de veille : observation de l'application des lois récentes concernant**

Cette activité d'observation, qui doit aussi se dérouler sur toute la durée du programme, sera instituée tant au niveau national que régional :

### **1 - 21 - Une observation des démarches de planification en temps réel**

Cette activité de veille et d'observation des pratiques locales sera concentrée sur certains sites choisis en coordination avec les travaux d'accompagnement de la mise en œuvre de la loi SRU par la DGUHC, avec la collaboration de la DIV, de la DATAR et de la DGCL ; dans le cadre du Comité national d'orientation de la planification locale. Par exemple, une observation en temps réel des pratiques d'élaboration des nouveaux documents de planification (SCOT, PLU, PDU...) et de la jurisprudence qui les concerne pourrait être mise en œuvre. Pour chacune des démarches étudiées, le degré de mise en cohérence de ses orientations avec une DTA le cas échéant, et avec les Schémas de service, et éventuellement les effets du droit européen sera analysé.

Ces travaux feront l'objet d'une coordination et d'une mission de synthèse qui restituera les éléments observés.

En complément, d'autres observations porteront sur des zones et territoires choisies pour le dynamisme de leurs nouvelles démarches de planification, et s'appuieront sur certains des questionnements de recherche posés dans le programme ; on recommandera par exemple de s'attacher à examiner les pratiques (nouvelles et anciennes) de la fiscalité intercommunale : dans les agglomérations étudiées, peut-on mesurer les effets de la mutualisation opérée par la taxe professionnelle unique ? Plus généralement, on pourrait évaluer la manière dont la question économique est prise en compte dans les documents de planification, ou comment s'articulent sur un territoire donné le droit, l'économie et la planification.

### **1 - 22 - Une veille particulière sur la représentation cartographique et les techniques d'animation**

En lien avec la mise en place d'un observatoire des politiques territoriales (observatoire interministériel créé pour suivre la mise en place des trois lois : DATAR, DGA, DGCL, DGUHC, DIV), une veille particulière sera poursuivie et développée sur les nouvelles formes d'expression, de représentation cartographique et d'animation liées à la planification.

De manière générale, saura-t-on faire évoluer les outils adaptés jusque là au caractère normatif et statique des documents ? Comment exprimer désormais, par l'écriture, le graphisme, l'audiovisuel et la communication, les orientations et les règles qui favorisent, dans les documents de planification (SCOT, PLU), un urbanisme multidimensionnel et dynamique, ouvert et évolutif, soutenu par une gestion permanente des formes et des contenus ?

Plus particulièrement en matière d'expression cartographique, comment les auteurs des plans parviendront-ils à symboliser graphiquement les règles d'affectation des espaces urbanisés et urbanisables ? Arriveront-ils à inscrire le détail des prescriptions choisies, dans leurs dimensions traditionnelles horizontales, mais aussi dans leurs dimensions verticales et volumétriques ? Les modes de représentation volumétrique permettant de visualiser les reliefs existants et les volumes vont-elles réussir leur examen de légalité ? Les techniques d'animation et de représentation des projets destinées à accompagner les démarches collectives des acteurs de l'aménagement et les débats publics seront également testées.

### **1 - 3 Des projets de recherche et d'expérimentation proposés par le réseau des PREDAT (Pôles Régionaux d'Échange pour le Développement et l'Aménagement des Territoires)**

Dans de nombreuses régions existent aujourd'hui des PREDAT (cf. liste en annexe). Ces pôles fédèrent des chercheurs, des praticiens d'aménagement des secteurs public et privé, des associations et des décideurs. Il est proposé que ce programme de recherche intègre autant les demandes de recherche formulées au niveau national que les préoccupations exprimées dans ces pôles, afin que s'établisse un échange entre des modes de connaissances généraux et des modes liés à des situations territoriales non nécessairement reproductibles. Pour ce faire, un travail collectif entrepris entre le PUCA, les experts du conseil scientifique et les équipes des PREDAT, permettra de coordonner les initiatives et de définir des problématiques communes. Les préoccupations actuelles de recherche, ci-après, traduisent ces réflexions collectives :

#### **1 - 31 - Des thèmes généraux**

Des thèmes généraux s'inscrivent dans les interrogations du programme national et sont enrichis par des ancrages régionaux : la prise en compte du développement durable dans les politiques d'aménagement et les formes d'habitat, les échelles du renouvellement urbain, les mécanismes de production de l'étalement urbain et les formes d'urbanisation intenses et discontinues, les problématiques des rapports entre les centralités et les périphéries, l'évolution des armatures urbaines dans les espaces régionaux, la mise en place des pôles d'échange et de mobilité, les espaces dédiés à l'activité économique et les besoins des entreprises,

#### **1 - 32 - Des thèmes spécifiques**

Des thèmes spécifiques sont propres à une réalité régionale et à l'histoire de la recherche locale sur les territoires : par exemple, la recherche sur l'identité et la coopération transfrontalière, ou la mise en place d'un observatoire destiné à produire des connaissances partagées sur la métropolisation, sur les réseaux de ville et le renouvellement urbain ou sur l'urbanisation des zones maritimes...

### **1 - 4 Les dimensions globales de la connaissance**

Elle se développeront selon deux modalités :

#### **1 - 41 - Une ou plusieurs consultations de recherche au niveau national**

Ces consultations de recherche pourront, ou non, être précédées, accompagnées ou suivies de séminaire de chercheurs ou de questions à la recherche fondamentale. Ils pourront comprendre des axes fermes ou tronc commun, et des axes évolutifs permettant de répondre à l'apparition de sujets émergents et complémentaires.

Les champs géographiques abordés devront dépasser le seul territoire national, pour se nourrir et s'enrichir de recherches et d'expériences comparatives européennes et internationales. Le choix des équipes candidates prendra en compte leur capacité à mobiliser des chercheurs orientés sur des réseaux transnationaux ; on pourra ainsi comparer les processus de planification mis en œuvre, face à des situations et des problématiques similaires, dans les pays voisins, et en tirer des enseignements pour notre propre territoire.

#### **1 - 42 - Un séminaire permanent PUCA, DGUHC, DATAR, chercheurs, praticiens**

Face à la diversité des modalités de connaissance, un séminaire permanent permettra d'échanger, de synthétiser et de faire des propositions de recherche et d'expérimentation sur différents thèmes du programme.



Afin de faciliter les échanges entre les différentes équipes produisant des connaissances au niveau régional et national, les séances de ce séminaire permanent se tiendront en province et en région Île-de-France .

Au fil des séances, des travaux en cours, entrepris notamment par le réseau des PREDAT, seront présentés et des questionnements de recherche élaborés sur des sujets de fond tels que :

- la métropolisation (notamment sur la recherche traitant des dynamiques démographiques des métropoles à l'échelle de l'Europe méditerranéenne),
- les outils de la planification (SCOT, et comparaison avec les documents de planification équivalents dans les pays voisins...), et le rôle de l'État,
- les métiers de la planification.

Par ailleurs, on pourra débattre sur des thèmes de recherche qui, abordés et traités dans une région spécifique, présentent un intérêt fort et une portée générale, tels que par ex. :

- l'armature urbaine des villes petites et moyennes en Alsace,
- le renouvellement urbain en Champagne-Ardenne,
- la dynamique transfrontalière dans la région Sarre-Lorraine,
- etc.

## 2 - QUESTIONS DE RECHERCHE

Les débats récents à propos de la loi SRU ont fait émerger de nombreuses questions.

Peut-on faire des territoires le point de départ de toutes les politiques le concernant? Objet de politique et de projet, il est également soumis à des pressions multiples qui s'imposent à lui.

Comment, alors, caractériser la démarche d'organisation des territoires ? S'agit-il d'en maîtriser le devenir, d'en contrôler les évolutions ? S'agit-il d'obligations, de tendances ou de simples régulations? Qui sont aujourd'hui les acteurs concernés par cette démarche ? Comment se coordonnent-ils ? Quelles sont les formes de partenariat qui se mettent en place ?

Comment articuler les modes de faire d'une *planification stratégique renouvelée* avec les *pratiques grandissantes du contrat*? Ne devra-t-on pas évoluer vers une négociation itérative impliquant la transparence, vers l'utilisation de processus inductifs plutôt que déductifs, du faire ensemble plutôt que de la stricte injonction à faire?

Face à cette nouvelle donne, comment va évoluer la représentation et l'implication des différents acteurs qu'il s'agisse de la société civile, des collectivités locales ou de l'État ? Ce dernier saura-t-il se révéler à la fois un interlocuteur de synthèse porteur des intérêts collectifs et des préoccupations européennes ou mondiales, et en même temps, un partenaire efficient proche des aspirations des élus et des populations implantés dans les différents territoires?

*Comment réussir cette planification renouvelée afin d'imprimer et d'ancrer des stratégies suivies d'une programmation effective et porteuse de transformations raisonnées des territoires ?*

Toutes ces interrogations constitutives de ce programme de recherche gagnent à être complétées par une mise en perspective européenne : des recherches comparatives pourront analyser les différentes acceptions des notions de territoire et de projet, et évaluer l'apport des actions de planification au regard des objectifs affichés de développement maîtrisé dans les différents pays européens.

Le dispositif législatif récent a élargi le raisonnement de l'urbaniste et de l'aménageur ; il s'appuie désormais sur de *grandes ambitions de politiques publiques*, par une multiplicité d'objectifs assignés aux instruments ordinaires de l'urbanisme ; il englobe en conséquence un *nombre considérable de champs urbanistiques* ; nous proposons d'en aborder certains sans toutefois prétendre à l'exhaustivité, en se fondant sur deux grandes catégories : les espaces et les territoires d'abord, les acteurs et les méthodes ensuite.

Ce programme de recherche *planifier aujourd'hui* n'épuise pas tous les travaux en cours d'élaboration au PUCA touchant de près ou d'un peu plus loin l'organisation des territoires et les pratiques de la planification, comme par exemple ceux qui portent sur la mobilité et les territoires ou ceux qui portent sur la fabrique de la ville présentés dans les documents du Club Ville Aménagement.

### 2 - 1 Les espaces et les territoires

#### 2 - 11 - Les territoires vécus - Les territoires pensés - Les territoires gérés

Sur quels territoires habités exerce-t-on l'action publique d'organisation? Comment produire aujourd'hui, comme demain, de l'intelligence collective, c'est à dire la production de la connaissance par les utilisateurs eux-mêmes, sur des territoires multiples, constitués d'ajustements permanents et de contradictions : ouverts ou enclavés, opulents ou en déclin, singuliers ou pluriels, artificiels ou authentiques, homogènes ou discontinus, faits de surfaces contiguës ou de réseaux discontinus... ?

Comment les appréhende-t-on dans leurs complexités et leurs superpositions ? Sont-ils réels ou symboliques, effectifs ou virtuels, spontanés ou fabriqués par les normes administratives ?

Les échelles de territoires utilisées, souvent issues de critères institutionnels ou géopolitiques, ne sont-elles pas révélées peu appropriées à l'inscription spatiale des sociétés, seule capable de générer le *territoire de l'humain*, et d'intégrer la nouvelle donne des espaces habités ? La notion de pays et les politiques de pays, notamment portées par la DATAR, s'intègrent dans ce champ de compréhension des structurations des territoires et de leurs modes d'appréhension par les systèmes de décisions.

On parle en effet aujourd'hui de *territoires vécus*, liés à un bassin de vie, tissés au sein d'espaces habités par les modes de vie, les échanges et la mobilité des populations. Les pratiques habitantes façonnées par les cultures locales comme par les grandes évolutions de la société, en marquant physiquement l'espace, constituent des territoires dont la pérennité « sauvage » se superpose, voire s'impose aux territoires institutionnels.

En complément à ces territoires vécus, les *territoires pensés*, résultats des représentations individuelles ou collectives des occupants ou des responsables d'actes d'aménagement forment avec *les territoires gérés* une combinatoire complexe.

L'enjeu n'est-il pas de prendre davantage en compte la *dimension humaine* de ces territoires, constitués au fil du temps, souvent en dehors des lois, afin d'en mieux assurer la gestion pour le bien-être de leurs occupants ? Qui les façonne, quelles pratiques les déterminent, qu'elles en sont les échelles, quelles sont leurs frontières ? Comment faire pour que l'intérêt particulier rejoigne l'intérêt collectif ? Peut-on et comment entériner des situations de fait en maintenant la cohérence d'une planification régionale ?

Comment concevoir et adapter des *représentations mentale et cartographique* de ces territoires ? Quel bilan peut-on faire des techniques utilisées par les aménageurs et les collectivités ? Quels outils de représentation permettraient de prendre en compte de manière effective les questions de stratégies et de développement territorial ?

## 2 - 12 – Organisation de l'espace urbain et dynamiques économiques

Dans un contexte de concurrence mondialisée, où des mutations économiques entraînent des transformations aussi rapides qu'imprévisibles, nombreuses sont les questions posées aujourd'hui à l'aménageur qui tente de comprendre *la complexité et la diversité du rapport des entreprises à l'espace urbain*.

Comment l'aménagement aujourd'hui peut-il prendre en compte *l'hétérogénéité* des entreprises : la plus ou moins forte stabilité des implantations, vu l'importance du taux de renouvellement des entreprises dans les services tout particulièrement, et le développement du locatif ; la diversité des demandes des entreprises en termes d'aménagement liée à la mobilité et à la qualification de leur main d'œuvre et à leur mode d'organisation productive ?

Comment l'aménagement tient-il compte des *mobilités* induites par le fonctionnement quotidien des entreprises ? Certes l'excellence de la desserte et la fluidité de la circulation intra-urbaine semblent toujours des atouts pour le développement des territoires. Mais comment mieux intégrer, selon les activités, l'importance des flux de marchandises (diversité et évolutivité de la logistique) et la mobilité des professionnels dans le cadre de leur travail ?

Comment les aménageurs urbains conçoivent-ils l'articulation entre l'émergence de nouvelles polarités économiques et la recomposition des *centralités* urbaines ?

Les aménageurs sont confrontés à l'exigence de penser de nouvelles politiques d'aménagement cohérentes avec les modalités contemporaines du développement économique local.

Comment mobiliser ces acteurs économiques diversifiés dans les exercices de planification spatiale ?

Comment permettre une flexibilité de l'occupation du sol afin que la ville puisse accueillir un nombre croissant de micro-activités diffuses et faire place à la diversité des activités économiques ?

Dans un contexte d'*intercommunalité* renforcée, quels peuvent être les effets de la mutualisation opérée par la taxe professionnelle unique (T P U) au niveau des agglomérations ? Comment émergent des projets de développement économique d'agglomération, et quelle est l'évolution de l'attitude des

communes quant à l'accueil des activités économiques et tout particulièrement des activités nuisantes ou à risque?

## 2 - 13 - Les paysages et espaces naturels structurant la planification des territoires

Quelle place donner aux paysages et aux espaces naturels et ruraux dans les nouveaux gestes de la planification ? Peut-on parler d'*infrastructures naturelles*, et si oui, quelle acception donner à ce terme ?

Quelle que soit l'échelle abordée (la ville, l'agglomération, les espaces intermédiaires entre l'urbain et le rural, le grand territoire), l'intérêt du milieu naturel n'est plus à démontrer. Par contre on peut s'interroger sur la manière dont l'élément naturel est encore perçu et traité dans la réflexion planificatrice. N'a-t-on pas encore trop souvent tendance à l'aborder de manière négative, et manichéenne, en instituant la lutte du végétal contre le bâti, de l'espace naturel contre l'urbanisation tentaculaire, au lieu de l'intégrer tout simplement comme élément structurant d'un territoire ?

Ne devrait-on pas partir de la notion développée notamment dans le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux : l'existence de couloirs écologiques construit des axes structurants d'un territoire, chaque maillon, même le plus insignifiant, participant de l'effet de système de l'ensemble ?

Un programme de recherche a déjà fait apparaître la manière dont des *villes-territoires* ont pu être structurées par les loisirs naturels. Comment articuler à la grande échelle de cette ville territoire les équipements de proximité et les équipements d'agglomération ? Comment aménager les espaces naturels face à une demande croissante tout en les protégeant d'une trop forte fréquentation ? Comment répondre à la demande fortement diversifiée d'activités sportives, nombre d'entre elles se déroulant dans *la nature*, et comment adapter le réseau de transport, individuel ou collectif, pour rendre cette offre dispersée accessible à tous, y compris aux ménages les plus défavorisés ?

Des expériences du même type pourront faire l'objet d'un examen critique. On recherchera également (en France ou à l'étranger) des grands territoires où cette prise en compte à l'amont de l'effet structurant de l'élément naturel aurait provoqué un infléchissement dans les politiques de planification et créé des continuités territoriales calées sur des éléments naturels (l'eau, le végétal...) ; on tentera d'en analyser la portée économique (revalorisation de territoires en friches...) et sociale.

## 2 - 14 - Formes urbaines, urbanisme et infrastructures des transports

De tous temps les infrastructures de transport ont influé sur les formes urbaines, depuis les centres anciens médiévaux serrés autour de ruelles étroites à l'échelle du piéton ou de la traction animale, jusqu'aux villes américaines étalées, à la fois desservies et disloquées par d'immenses rubans autoroutiers véhiculant les flux des voitures particulières fondement de la mobilité des habitants.

Le développement spatial des villes françaises et européennes a été fortement conditionné depuis une quarantaine d'années par l'essor de la voiture particulière et la multiplication induite des infrastructures routières. De nouvelles formes de ville se sont imposées aux urbanistes souvent condamnés à calculer les surfaces consacrées à une extension urbaine qu'ils n'avaient pas su prévoir et ménager : des pans de ville étirés le long des radiales, ou construits pour combler des espaces ouverts par les voies nouvelles de contournement.

Ces considérations rapides ouvrent un champ d'investigations considérable et peu exploré depuis une dizaine d'années par la recherche urbaine. Les questions sont nombreuses, allant des plus générales aux particulières.

*Comment articuler transport et urbanisme ? Faut-il associer ou dissocier les centralités ? Que signifie le polycentrisme dans l'un ou l'autre domaine ?*

Quelle sont les répercussions de l'objectif de multimodalité (coordination et cohérence entre les différents moyens de transport) dans le champ de l'urbanisme et de la planification ?

Comment articuler dans les démarches d'urbanisme les grands équipements de transport, tels les aéroports, ports ou gares ?

Quelles sont les contraintes spatiales engendrées par le développement des corridors de transport ?

*Comment intégrer la dimension urbaine dans la conception et la gestion de la voirie?* Dans quelle mesure la voirie urbaine et péri-urbaine (notamment les contournements autoroutiers) impose-t-elle des formes d'organisation de l'espace à l'échelle de l'agglomération, dans la diffusion du péri-urbain ?

Par exemple, quelles sont les conséquences du principe de la hiérarchisation des voies ? Celui-ci engendre une spécialisation des voies, et par induction, des actes d'urbanisme dont on voudrait par ailleurs qu'ils développent la mixité sociale et fonctionnelle ?

Peut-on créer des voies rapides mieux adaptées à la ville? Si oui, quel en est l'accompagnement urbanistique et paysager ? Sur les voies routières et autoroutières de contournement, où placer les échangeurs et les diffuseurs, selon que l'on souhaite ou non influencer sur l'urbanisation nouvelles induites par ces projets ? Si non, faut-il encore construire des voies rapides ? Peut-on s'en passer sans nuire à la productivité des villes ?

De manière plus globale, *cohérence en matière de transports et cohérence en matière d'urbanisme* présentent-elles des synergies positives, des complémentarités, des dynamiques contradictoires ?

## **2 - 2 Des acteurs, méthodes et outils de la planification à la hauteur des ambitions affichées**

Face à ces champs et ambitions urbanistiques ouverts à la planification, quels moyens les acteurs de l'aménagement vont-ils mobiliser pour dépasser le stade des discours et impulser sur le terrain, par des pratiques renouvelées, ce que certains planificateurs qualifient de « révolution » ?

L'attention sera portée tout d'abord sur les mots, ces véhicules de la nouvelle pensée planificatrice, puis sur les cultures d'organisation que la société civile développe pour exercer sa vigilance et son pouvoir d'intervention, et sur les échelles spatiales et temporelles recherchées, avant d'éclairer les débats par une analyse rétrospective des acteurs et outils mis en jeux.

### **2 - 21 - Les mots, les valeurs et les discours qui définissent les pratiques planificatrices**

Cohérence, souplesse, transparence, maintenance des grands équilibres, démarche globale, flexibilité, évolutivité, aménagement ou développement durable, dynamique urbaine, intercommunalité, approche multidimensionnelle, projet partagé, gestion pérenne du territoire, concertation et participation, démarche prospective, maîtrise de l'étalement urbain, renouvellement urbain, mixité sociale et solidarité urbaine, territoire vécus, territoires pertinents, polycentrisme, métropolisation... Ces mots clés, et en particulier le mot même de *planification*, relevés de-ci de-là dans les textes réglementaires nationaux ou européens et leurs commentaires définissent, parfois sous forme d'injonctions, les pratiques planificatrices souhaitées ; mais la signification qui leur est accordée est-elle identique selon les contextes?

Une première base de travail s'appuiera sur l'analyse des *mots des lois récentes*. Comment se fait la coordination sur un terrain donné, entre ces différents textes et leurs différentes échelles? Les mots utilisés par le législateur, tant national (solidarité, renouvellement urbain) qu'europpéen (système urbain équilibré, et polycentrique, métropolisation...), pour parler des territoires sont-ils concordants ? Sur quels champs se développent des imprécisions ou des glissements de sens ? Pour l'efficacité de l'action, n'y a-t-il pas des non-dits volontaires, et donc lourds de sens ?

Plus spécifiquement, quel est le *degré de cohérence* (mot tant prôné dans la loi SRU) de ces lois ? Quelles dynamiques vont-elles entraîner ou bien au contraire quelles en sont les éventuelles impasses, voire les éventuelles contradictions?

Comment sont utilisés ou détournés *certaines mots clés* : démarche de projet, procédure démocratique impliquant des méthodes de concertation avec la population, utilisation de la démarche contractuelle

pour conjuguer, dans le même effort, les actions de partenaires juridiquement indépendants? Quels sont les fondements scientifiques des discours véhiculés par ces mots ?

Le mot *solidarité*, par exemple, considéré comme le fondement de l'aménagement urbain de demain, mérite d'être analysé de près. De nombreux travaux constituent des matières premières précieuses pour ce travail. A propos du terme de *mixité sociale*, on pourra, de même, s'interroger sur le sens réel de cette expression, et la portée qui lui est donnée. D'autres mots viendront enrichir une telle liste : l'expression *développement durable* qui introduit du long terme et de la transversalité dans les objectifs de la planification ; ou encore le mot *gouvernance* autour duquel se sont forgées des acceptions multiples qui méritent d'être confrontées entre elles.

Des enseignements doivent être tirés d'un croisement entre les mots et les acteurs : les milieux professionnels, les organismes gestionnaires, les élus n'ont pas le même usage des mots. En matière de solidarité, de mixité, de cohésion sociale, cela est apparent ; mais en matière de planification et de projets, n'y a-t-il pas des non-dits qui mériteraient d'être mis à jour ?

## **2 - 22 – Pratiques et comportements des acteurs face à l'effectivité de la planification**

La recherche comparative entre les acteurs de l'aménagement et de la planification, qu'ils soient privés, publics ou semi-publics, et leurs savoir-faire doit permettre de comprendre les différentes approches territoriales de l'espace, les modes d'élaboration des processus de maîtrise et de contrôle de l'occupation du territoire. Sans oublier, dans ces pratiques et ces comportements d'acteurs de l'aménagement, l'apparente tension entre des obligations d'inscriptions territoriales concrètes et des obligations de prospectives qui doivent intégrer des orientations et des perspectives plus larges.

Un éclairage comparatif des acteurs, de leurs pratiques de planifications territoriales et des éléments moteurs de leurs actions, dans d'autres pays, apporterait certainement des éclaircissements dans la compréhension des rôles des acteurs et des outils et moyens mis en place pour assurer la maîtrise de l'espace.

Il semble nécessaire, en particulier, de s'interroger sur quelques points qui conditionnent notre pratique de la planification locale et son effectivité :

L'organisation du foncier et les règles qui régissent ce marché. Ces règles juridiques, économiques et les outils financiers sont-ils efficaces pour façonner des applications adaptées aux besoins de développement équilibré tant dans le court terme que dans l'obligation de la puissance publique d'assurer des lieux préservés, des réserves ou même des corridors écologiques dans le long terme ? Peut-on trouver des instruments de mesures qui aideraient à analyser l'efficacité des règles ? De quoi dispose la collectivité pour faire face à des tendances spontanées et fluctuantes des marchés de l'espace urbain, pour ménager son territoire ?

Se posent ainsi des questions sur le poids de la puissance publique et sur ses capacités à intégrer des données issues du marché économique peu soucieux d'équilibre spatial. Quelles places, par exemple, peut-on laisser aux décisions politiques ou aux pressions associatives dans des pratiques d'implantations de lieux de la marchandise difficiles à intégrer dans une réflexion fondée sur le développement durable d'une agglomération ? Comment se conjuguent, aujourd'hui, les pratiques des organisations communales et intercommunales dans cette volonté de maîtrise et de régulation de l'espace aménagé ?

Le débat public reste une dimension incontournable des processus de planification. S'agit-il de l'émergence d'une nouvelle culture des décideurs qui serait conduite à intégrer les effets des mobilisations externes dans leurs organisations ? Quelle part laisser à la société civile, et plus spécialement au simple citoyen, dans le partage des pouvoirs et des décisions ? Quelle place réserver aux notions d'intérêt général et à l'attente des citoyens dans ces processus d'organisation des territoires ? L'analyse des expériences et des projets liés à de nouvelles formes de démocratie locale

et d'espaces publics de débat, ou celles liées aux débats publics les plus récents, peut-elle offrir des formes vraiment nouvelles de pensée planificatrice ?

Comment sont construites les règles et les contraintes de l'aménagement ? Si l'organisation des territoires est une pratique de pouvoir, c'est aussi une traduction de la volonté publique de répartir de manière égalitaire ou non des personnes dans l'espace. A quelles valeurs, voire quelles utopies, font référence les aménageurs pour justifier cette nécessité de transformer l'espace ? Est-ce que la nature des liens qui les relie à l'autorité publique modifie des enjeux et des comportements : régie directe, société mixte, établissements publics... ? Comment sont-ils conscients de la ville qu'ils fabriquent ? Qu'est-ce qui est moteur de leur action : l'interprétation de la demande sociale, les coûts, la rente foncière, l'investissement en valeurs politiques et symboliques ? Même si, dans ces questions, nous savons qu'aucune action d'aménagement ne peut se résumer dans une lecture simplifiée des enjeux et des décisions, et qu'il faut aborder la complexité et considérer l'enchevêtrement des volontés, des contraintes et des conflits propres à chaque intervention sur l'espace.

Quels rapports peut-on établir entre planification et programmation ? Pour inscrire des enjeux et en débattre, plusieurs modes de relations sont possibles. Ne voit-on pas aujourd'hui des dynamiques de valorisation et de dévalorisation, des gestions programmatrices aléatoires, des indéisions raisonnées qui laissent au projet le temps de faire et de se défaire, des jeux de dérogation qui permettent de contourner les règles et de fabriquer ce qu'il convient de considérer comme un urbanisme à pensée faible ? Ne voit-on pas aussi dans ce débat entre la planification et la programmation des évolutions dans les métiers, privés ou publics, sollicités pour réaliser des opérations d'aménagement ?

## 2 - 23 - Les choix d'échelles spatiales et temporelles

La notion de territoire, qui n'est pas spécifique à nos frontières nationales, introduit une multiplicité d'espaces adaptés, chacun partiellement, à un problème particulier : elle recouvre des entités géographiques, sociologiques, économiques, et administratives, des lieux et des bassins de vie et de solidarité, des héritages et des marquages culturels, des zones d'influence politique, des réseaux virtuels.

L'addition de ces parties ne produit pas nécessairement, pour le planificateur ou l'aménageur, un tout cohérent : la question récurrente posée au décideur est celle d'une échelle spatiale qui, adaptée à la pertinence de chaque projet d'aménagement et de chaque mode de planification, intègre à la fois la transversalité des enjeux et la nécessaire proximité spatiale ; en réalité, le territoire pertinent n'existe pas en soi, on peut seulement rechercher celui du moindre mal, du compromis et de la synthèse, ou encore celui qui permette, à un moment donné, la coexistence et la réconciliation du territoire du pouvoir de chaque institution ou groupement avec le territoire de la société et des voisins.

Cette acception multiple de la notion de territoire nous oblige donc à raisonner simultanément à toutes sortes d'échelles qui s'emboîtent les unes dans les autres : celle de la commune, de l'agglomération et des périmètres plus vastes délimités pour les SCOT, mais aussi celle des intercommunalités, des anciens schémas directeurs, des pays, des ZPPAUP... ou d'autres formes, de fait, de regroupements territoriaux, sans oublier les échelles émergentes chères aux instances européennes : le territoire transfrontalier ou la dimension transnationale.

Question corollaire, qui nous rapproche de la troisième dimension : comment adapter l'évolution des *territoires de zones ou de surface* (modèles fondés sur une hiérarchie de relations centre-périphérie, donnant un rôle structurant à la distance géographique), vers *ceux des réseaux et de la mobilité* (relations horizontales égalitaires, parfois virtuelles, entre pôles d'activités ou éléments de paysages naturels, trames discontinues et feuilletées qui se superposent et s'enchevêtrent, réseaux d'agglomération constituant le phénomène de métropolisation, réseaux virtuels des nouvelles technologies de communication) ?

Il convient par ailleurs de prêter attention aux *échelles temporelles de la planification*, les projets d'aménagement et leurs modes de gestion portés par les uns et les autres s'inscrivant dans des durées différentes.

Les temporalités des différents acteurs (élus, techniciens, associatifs...) n'assurent pas toujours la continuité requise pour la maturation des politiques et des projets qui transforment la ville. Comment va se faire désormais l'alliance entre la permanence nécessaire des orientations et les mises à jour régulières, souhaitées par la loi SRU pour éviter l'écueil observé dans les révisions successives de documents de planification, ou dans la gestion aléatoire de certaines grandes opérations?

## **2 - 24 – Analyse historique des acteurs, structures et outils qui produisent la planification**

Un questionnement et une recherche de connaissances sur les modes de production des générations précédentes des documents de planification nous paraissent susceptibles d'éclairer les acteurs en charge des processus d'élaboration actuels.

On pourra s'interroger par exemple sur la nature des équipes de techniciens qui ont produit en France, avant même la décentralisation, les principaux documents d'aménagement du territoire et de planification. Quelle place ont pris les OREAM, les agences d'urbanisme, ou les bureaux d'études privés, dans ce processus de fabrication? Peut-on établir une typologie des documents élaborés par telle ou telle structure technique publique, semi-publique ou privée? Quel rôle ont joué les services de l'État (ministères chargés de l'équipement, de l'aménagement et de la ville, commissariat au Plan, DATAR, DIV, DGCL...), avec quelles compétences, quels techniciens et quels corps professionnels? Après la décentralisation, comment une partie des services déconcentrés de l'État sont passés d'un rôle de maîtres d'ouvrage de documents de planification à un rôle d'appui aux collectivités locales? Peut-on également évaluer de manière comparative tant les modes d'appropriation des orientations émises dans les différents documents, par les élus et la société civile, que les effets produits sur les territoires concernés par l'application des dispositifs et des règles?

Ces interrogations sur les processus de fabrication pourront intéresser tous les types de documents de planification, depuis ceux concernant les grands territoires (schémas régionaux, directives territoriales d'aménagement), jusqu'aux SDAU ou SCOT et POS ou PLU, en passant par des documents plus spécifiques tels les programmes locaux de l'habitat... Ces interrogations pourraient aussi être l'objet de travaux monographiques sur les carrières des décideurs et de recherche sur les processus de contractualisation entre les acteurs.



### **3 - SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME**

Le dispositif mis en place concerne tant le suivi que l'évaluation des actions du programme. Il repose sur le rôle d'orientation et de contrôle du comité de pilotage.

#### **3 - 1 Le comité de pilotage**

Ce comité sera *l'instance permanente de suivi et d'évaluation du programme*. Il comprendra les membres du groupe de travail qui s'est réuni depuis l'année 2000 pour en définir les pistes d'orientation, et qui s'est élargi à des personnalités intéressées par les questionnements posés par le renouveau de la planification. En son sein seront représentées toutes les catégories professionnelles et institutionnelles aptes à la réalisation de ses missions. De même, on recherchera le meilleur équilibre possible entre les membres des instances locales, régionales et nationales, de façon à privilégier les échanges et la capitalisation des expériences et compétences existant à ces trois niveaux territoriaux.

Outre les missions globales de suivi et d'évaluation permanente des actions du programme qui sont dévolues à tout comité de pilotage, celui-ci sera particulièrement chargé de:

- veiller à la cohérence entre les actions de recherche du programme et celles entreprises sur des thèmes proches ou similaires par les différents acteurs institutionnels liés à l'aménagement régional et aux collectivités locales,
- suivre la qualité des articulations et des passerelles constituées entre les niveaux d'intervention nationale, régionale et locale et en faire respecter les équilibres de production,
- favoriser, sinon privilégier les recherches et démarches comparatives à l'échelle européenne ou internationale.

#### **3 - 2 Le suivi**

*Le pôle d'observation des politiques territoriales de l'État*, chargé d'organiser un suivi des politiques territoriales, en capitalisant et favorisant les échanges de données issues des différentes administrations centrales et services déconcentrés, est en cours de constitution entre la DATAR, la DGUHC (Service de la stratégie et de la législation), et les autres services centraux représentés au comité des directeurs pour le développement urbain.

En complément des travaux de cette instance, le PUCA pourra participer à des actions de suivi des politiques territoriales, en coordination avec des associations d'élus représentatives et des organisations professionnelles, regroupées notamment dans le cadre des pôles régionaux d'échange sur l'aménagement et le développement des territoires.

#### **3 - 3 L'évaluation**

Ce dispositif d'évaluation concerne autant les objets de recherche et d'expérimentation que les actions de recherche elle-mêmes. Il sera mis en place dès la phase initiale et non à l'issue du programme, et les moyens nécessaires, tant conceptuels qu'humains, seront mobilisés.

#### **3 - 31 L'évaluation de la pertinence et de la cohérence des outils de planification**

De manière complémentaire, et selon une approche plus sélective et qualitative que celle des actions d'observation et de suivi, le PUCA pourra entreprendre, en appui du service de la Stratégie et de la Législation de la DGUHC, *une évaluation de la pertinence et de la cohérence des outils* au regard des objectifs affichés dans les textes législatifs. Il mobilisera son réseau de laboratoires et d'équipes de recherche qui lui apportera, en tant que de besoin, le recul et les éléments méthodologiques nécessaires pour mener à bien les volets spécifiques à dominante investigatrice nécessaires à toute démarche d'évaluation.

On pourra examiner, par exemple, les modalités d'élaboration et le contenu des *projets d'aménagement et de développement durable (PADD)* que les collectivités doivent produire en préalable à l'élaboration des documents réglementaires ; ce projet urbain pourra-t-il suffisamment exprimer les volontés des acteurs et constituer la pierre angulaire des règles édictées ultérieurement et des actions d'aménagement qui en découleront? Ou bien au contraire, faute de traduire le fil directeur tissé par la réflexion générale sur le devenir du territoire concerné, ces PADD ne vont-ils pas subir le même sort que certains anciens rapports de présentation des POS déconnectés du document réglementaire et par suite délaissés?

Il conviendra aussi d'analyser la manière dont *l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT)* va permettre de résoudre la tension entre les territoires vécus et les territoires gérés (choix du périmètre...), et d'évaluer les effets induits et éventuellement imprévus ou pervers de ce nouvel outil d'aménagement et d'urbanisme.

D'autres questions peuvent porter sur l'élargissement des fonctions dévolues aux *plans locaux d'urbanisme (PLU)* par rapport aux POS ; le PLU sera-t-il capable d'imposer aux producteurs de la ville et sur l'ensemble du territoire, les prescriptions issues du projet de développement durable de la commune, qu'il s'agisse d'un constructeur individuel ou d'un aménageur? Le PLU étant devenu le seul outil exigé dans l'aménagement communal, ce *rapprochement de l'urbanisme d'opération et de l'urbanisme de réglementation*, au nom de l'unité territoriale et institutionnelle de la commune, se révèle-t-il réalisable ? Pourra-t-on dans un même document décrire des projets avec des prescriptions et des orientations de développement, et édicter des règlements du droit des sols ? Saura-t-on, enfin, passer des orientations globales au particulier, de la téléologie à la praxis, et s'adapter aux particularismes locaux ?

### **3- 32 L'évaluation en continu des actions du programme**

Ce volet complémentaire d'évaluation des actions de recherche elles-mêmes, à l'aune des objectifs qui leurs ont été assignés et des réponses apportées à la problématique développée, accompagnera dès l'amont du programme l'ensemble des modalités d'intervention ; un dispositif méthodologique adéquat sera conçu en conséquence, et des experts mobilisés pour ce faire.

## Annexe 1 Autres travaux en cours d'élaboration

Ce nouveau programme de recherche n'épuise pas tous les travaux en cours d'élaboration notamment au PUCA ou à la DATAR touchant de près ou de loin le thème de l'organisation des territoires et de la planification. Dans la mesure du possible il sera tenu compte de ces travaux afin que les actions nouvelles particulières soient engagées dans les meilleures conditions de coordination et de complémentarité.

Quelques travaux s'attachent d'ores et déjà à en démêler plus particulièrement les fils et les problématiques.

### Les programmes en cours au PUCA :

- Depuis l'année 2000 *l'Atelier qualité d'usage*<sup>1</sup>, dans le cadre de sa mission de valorisation et de transfert des connaissances de l'usage aux professionnels et services de l'État, soutient des projets de recherche axés sur l'articulation entre les systèmes de vie, les territoires vécus et la planification. Ces travaux se font en partenariat avec les DDE de la Guyane, de la Vienne, de Seine-Saint-Denis, des Charente-Maritime, du Territoire de Belfort...

- Le programme *Mobilités et Territoires urbains*<sup>2</sup> (21 recherches en cours) s'intéresse à l'analyse de l'inscription des mobilités et des modes de vie citadins au sein de la ville contemporaine. C'est dire par là que la mobilité n'est pas vue seulement sous l'angle transport mais surtout dans son acception systémique et globale. Les travaux du programme s'intéressent donc aux transformations et aux débordements territoriaux, sociaux, économiques de la ville historique vers ses formes émergentes qui se donnent à voir sous le terme de la *ville archipel*. L'un des objectifs du programme est de conceptualiser et de décrire ce devenir *archipel* de la ville du XXI<sup>ème</sup> siècle. Les mobilités analysées permettent de commencer à décrire le processus d'*archipellisation* des territoires périphériques par rapport à ceux de la ville historique. Ce programme devrait donc permettre de préciser, en complément des travaux du programme concernant *la ville émergente* quelques composantes essentielles de ces phénomènes qui viennent redéfinir la pratique planificatrice des différents échelons territoriaux de l'État et des collectivités locales.

Il se compose de trois ensembles thématiques :

- les évolutions des modes de vie,
- les transformations des territoires urbains,
- la gestion et l'organisation des mobilités pour un développement soutenable.

Ce programme en cours donnera lieu à des actions de valorisation (colloque et publications) à partir de la fin 2003.

- La consultation de recherche *Échelles et temporalités des projets urbains*<sup>3</sup>, a pour objectif d'approfondir la question de la fabrique de la ville en tant que processus concret allant de la conception à la réalisation des projets urbains et de rendre visible la matérialité de ce processus. Comment s'articulent, dans les projets urbains, les diverses stratégies des acteurs, les savoirs et savoir-faire, les temporalités différentes, les orientations spatiales, l'ampleur des territoires concernés et leurs échelles?

Acteurs, projets, échelles et temporalités, ces quatre mots-clé constituent les axes principaux d'une consultation résolument centrée sur l'importance du projet urbain, d'où l'on interroge les acteurs et dont on explore les échelles et les temporalités de mise en place.

Le jury réuni en mai 2002 a retenu une dizaine de recherches portant sur l'ensemble de ces axes.

- Le programme *Activités d'experts et coopérations interprofessionnelles*<sup>4</sup>, en cours de montage, s'appuie sur une consultation de recherche élaborée par le réseau RAMAU (Réseau Activité Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme). S'intéressant à l'analyse des dispositifs de coopération existant entre les spécialistes qui interviennent auprès des maîtres d'ouvrage urbains et de bâtiment, ce programme de recherche se centre sur l'étude des dispositifs d'expertises interdisciplinaires activés à propos de la programmation, la conception, la réalisation de bâtiments ou d'aménagements urbains du plus simple au plus complexe. L'étude des logiques traversant ces dispositifs portant sur des espaces d'échelles variables constitue un révélateur privilégié, notamment des relations du politique à la production et à la gestion des espaces urbains et périurbains donc à la genèse de la ville. Ce programme contribuera donc, sous ses versants d'aménagement urbains et régionaux, à éclairer quelques unes des nouvelles données de l'action planificatrice (logiques d'acteurs notamment).

<sup>1</sup> Responsable Christiane Flageollet

<sup>2</sup> Responsable Michel Bonnet

<sup>3</sup> Responsable Danièle Valabrègue

<sup>4</sup> Responsable Michel Bonnet

Trois axes thématiques structureront le programme :

- les experts : profils, modes d'exercice, dynamiques collectives,
- coopération et dispositifs partenariaux,
- sens et légitimités de l'action et de l'expertise.

• Citons également certains travaux de recherche et d'expérimentation animés avec le soutien du PUCA :

\* les démarches innovation engagées par EUROPAN à propos des projets à l'échelle du quartier.

\* les travaux du Club Ville Aménagement<sup>5</sup> : les actes des derniers entretiens de Nantes, *Nouvelles frontières de l'aménagement*, paraîtront fin 2002.

\* la participation à une action COST européenne, *Green structure and urban planning*, constitue un cadre favorable pour le développement d'actions de recherche sur ce sujet en France.

### **Le programme interministériel d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises :**

Dans ce programme de recherche sur l'histoire des villes nouvelles<sup>6</sup> trois axes thématiques se croisent au travers de questionnements communs avec le programme planifier aujourd'hui mais adaptés aux situations particulières des espaces urbains des villes nouvelles.

Les acteurs et les idées (émergence de l'aménagement du territoire dans les années 60, l'esprit de projet...).

La ville dans ses contextes locaux et régionaux et les enjeux de développement économique, d'évolution des emplois...

Les formes de la ville et l'aménagement du cadre de vie (modèles urbains, organisation générale de la ville, rapport à l'environnement).

Ce programme a permis d'engager, déjà en 2002, plus d'une vingtaine de travaux de recherche sur ces territoires.

### **Les programmes en cours à la DATAR :**

Depuis le courant de l'année 2000, la fonction prospective de la DATAR s'exerce à travers le programme «TERRITOIRES 2020».

L'horizon 2020 correspond à celui des schémas de services collectifs, ainsi qu'à celui du document « aménager la France de 2020 », publié en 2000 (et revu en 2002).

Les domaines de réflexion retenus pour ce programme correspondent à des finalités que –schématiquement – l'on peut classer de la manière suivante :

→ accompagner la mise en œuvre et la révision ultérieure des schémas de services collectifs

- **Santé et territoires** – dans un champ, jusqu'ici peu abordé de manière territorialisée, il s'agit de travailler sur les logiques d'organisations territoriales des services de soins et de prévention
- **Réseaux, services et usages** – l'approche transversale adoptée s'applique aux réseaux de transport, d'énergie et de technologies de l'information et de la communication. Elle doit aider à promouvoir des actions interministérielles sur ces questions
- **Espaces ruraux et société urbanisée** – la réflexion porte sur les futurs possibles des espaces ruraux (en termes de fonctions, de modes de gestion) en liaison avec le devenir des modes d'urbanisation du territoire

→ explorer des thématiques ou des situations nouvelles sous l'angle de la mise en valeur ou de la gestion des territoires

- **Temps libres et dynamiques spatiales** examine les effets des usages des temps hors-travail sur l'organisation sociale et spatiale

---

<sup>5</sup> Responsable Jacques Marillaud

<sup>6</sup> Présidé par Jean-Eudes Roullier, pour le compte du SGGOU

- **Temps et territoires** développe des analyses intégrant le renouvellement des politiques temporelles à l'œuvre dans le travail et les nouvelles demandes d'organisation collective qui en découlent (politiques des services publics, rythmes de la vie urbaine,...)
- **Risques locaux et action collective** – la réflexion est orientée vers les besoins de renouvellement ou d'invention, de problématiques pertinentes pour gérer des risques de natures très variées dans des cadres décentralisés

→ approfondir les bases même de la prospective

- **Prospective territoriale et action publique.** Il s'agit d'éclairer la diversité des méthodes et de travailler sur l'articulation entre la réflexion et l'action publique (ou collective)
- **Représentations et complexité territoriale** – L'objectif est d'identifier les enjeux importants en matière de représentations des territorialités des individus ou des collectivités, et de travailler sur les innovations en terme d'instruments de représentations.

→ renouveler les réflexions dans les champs qui exercent une forte empreinte sur l'aménagement du territoire

- **Activités économiques et territoires**
- **Europe et aménagement du territoire**

En fonction de l'état des questions et des objectifs dominants la composition des groupes varie : certains sont proches de groupes de recherche, d'autres comportent une majorité de professionnels du domaine étudié, d'autres encore sont plus ouverts aux gestionnaires des territoires.

La collection « bibliothèque des territoires » - des éditions de L'Aube – constitue la base de la diffusion des travaux produits. Les parutions ont débuté au printemps 2002.

## Annexe 2 - Les Pôles Régionaux d'Échange pour le Développement et l'Aménagement des Territoires

### **APR (Association de Prospective Rhénane)**

61, avenue de la forêt noire / 67 085 STRASBOURG

Président : Michel Mathien

Contact : Vincent Claustre / 03 90 24 21 62 / [Vincent.Claustre@plg.univ-nancy2.fr](mailto:Vincent.Claustre@plg.univ-nancy2.fr)

### **APUMP (Association des Professionnels de l'Urbanisme de Midi-Pyrénées)**

51, rue Bayard / BP 389 / 31 007 TOULOUSE CEDEX 06

Président : Louis Canizarès

Contact : Pascale Rossard / 05 34 41 10 07 / [apump@club-internet.fr](mailto:apump@club-internet.fr)

### **CPAU (Conférence Permanente sur l'Aménagement et l'Urbanisme)**

Université de Bordeaux 1 / 351, cours de la Libération / 33 405 TALENCE CEDEX

Président : Maurice Goze

Contacts : 05 56 84 83 20 / Michel Prat (Directeur) : [m.prat@cpau.u-bordeaux.fr](mailto:m.prat@cpau.u-bordeaux.fr)

Isabelle Bénéty (chargée de mission) : [i.beneyt@cpau.u-bordeaux.fr](mailto:i.beneyt@cpau.u-bordeaux.fr)

### **CREHU (Centre de Recherche sur l'Environnement Humain et Urbain)**

Université de Franche-Comté, faculté de lettres / 30, rue Mégevand / 25 000 BESANCON

Présidente : Yvette Marin

Contact : Yvette Marin / 03 81 66 53 76 / [yvette.marin@univ-fcomte.fr](mailto:yvette.marin@univ-fcomte.fr)

### **INUDEL (association régionale pour l'Innovation Urbaine et le Développement Local)**

14 avenue Marie Reynoard, 38100 GRENOBLE

contact : Michelle Ciavatti / 04 76 09 27 69

[inudel@dial.oleane.com](mailto:inudel@dial.oleane.com)

### **ORHA (Observatoire Régional de l'Habitat et de l'Aménagement du Nord-Pas-de-Calais)**

17, rue Jeanne d'Arc / 59 000 LILLE

Présidents : Jean-François Caron et Christian Parent

Contacts : Pierre Ioos (CR) : 06 87 69 40 69 [P.Ioos@cr-npdc.fr](mailto:P.Ioos@cr-npdc.fr)

Gérard Gabillard (DRE) : [Gerard.Gabillard@equipement.gouv.fr](mailto:Gerard.Gabillard@equipement.gouv.fr)

### **PERTUS (Pôle d'Échanges et de Réflexions Transfrontalières Urbaines et Sociales)**

Université de Perpignan - Faculté de droit et de sciences économiques / 52, avenue de Villeneuve / 66 860 PERPIGNAN CEDEX

Président : Jean-Michel Hoerner

Contact : Hervé Blanchard / 04 68 50 90 84 / [blanchard@univ-perp.fr](mailto:blanchard@univ-perp.fr)

### **MSV (Maison des Sciences de la Ville)**

4, allée du Plessis / 37 000 TOURS

Contact : Christophe Demazière / 02 47 64 69 00 / [demaziere@univ-tours.fr](mailto:demaziere@univ-tours.fr)

### **PRU (Pôle de Recherche Urbaine) des pays de la Loire / CETE de l'Ouest**

Rue Viviani / 44 062 NANTES CEDEX

Contact : Alain Laplanche / 02 40 12 84 66 / [alain.laplanche@equipement.gouv.fr](mailto:alain.laplanche@equipement.gouv.fr)

### **PRELUDES (Pôle de Recherche et d'Études Lorrain sur l'Urbain et le Développement Économique et Social)**

201, avenue Pinchard / 54 100 NANCY

Président : Jean Brot

Contact : Jean Brot / 03 83 19 25 92 / [Jean.Brot@droit-eco.univ-nancy2.fr](mailto:Jean.Brot@droit-eco.univ-nancy2.fr)

### **VTM (Ville et Territoire Méditerranéens)**

90, rue de Rome / 13 003 MARSEILLE

Président : Marcel Roncayolo

Contact : Jean-Claude Jaeger / 04-91-00-52-45/ [avtm@club-internet.f](mailto:avtm@club-internet.f)

### **Annexe 3 : Extraits de la charte constitutive des PREDAT** Enjeux, finalités des missions et principes généraux

#### **Les enjeux**

Nous sommes dans une phase d'intenses mutations des territoires, avec superposition d'un système en émergence sur un système ancien.

Dans un contexte marqué par de profondes modifications des formes de production et d'échanges, la maîtrise du développement et de la transformation des villes et des territoires représente un des enjeux majeurs auxquels est confrontée la puissance publique et au delà l'ensemble de la société.

Les difficultés à résoudre les problèmes rencontrés résulte de leur changement d'échelle et du découplage qui s'approfondit entre la mobilité de nos sociétés et l'inertie des systèmes urbains.

Alors que la mobilité des entreprises, des capitaux et des populations s'accroît, les systèmes urbains restent marqués par la permanence de leurs infrastructures, qui influencent toujours les schémas d'aménagement urbain. Leur nécessaire transformation, ne peut être que lente et progressive de par son coût financier, économique et social.

Le changement d'échelle des problèmes, l'accroissement de leur complexité, invitent à dépasser les dynamiques urbaines traditionnelles et à les inscrire dans un cadre territorial élargi. L'accélération de la métropolisation, l'évolution des modes de vie, aggravent les risques de ségrégation spatiale et estompent les distinctions entre urbains et ruraux. Les catégories d'analyse et les compétences professionnelles qui étaient auparavant mobilisées apparaissent dépassées dans ce nouveau contexte.

- Ville, Territoire et Aménagement : il n'existe quasiment plus de territoire seulement rural sans référence à un espace d'influence urbaine où chacun puise son mode de vie et les services qu'il recherche. Dans ce nouvel enjeu d'aménagement de l'espace, il s'agit de retrouver une cohérence d'analyse entre milieu urbain et milieu rural.

- Les nouvelles gouvernances qui apparaissent dans les nouvelles formes d'intercommunalité déstabilisent les divers pouvoirs installés. Elles nécessitent de nouvelles formes de concertation et de vraie participation des habitants. Elles devront s'appuyer sur autre chose que les investissements communaux classiques : réseaux de compétences professionnelles, acteurs du développement local, jeunes et avenir urbain, fonction des services publics et privés dans les nouveaux espaces territoriaux

Ces questions posent d'abord des problèmes de compréhension, d'échanges et de mise en débat, puis de résolution dans le moyen et long terme. Leur ampleur nécessite un renouvellement des analyses et des méthodes d'intervention.

#### **La nécessaire mobilisation de toutes les compétences**

Les réponses à ces problèmes nécessitent de multiples compétences, connaissances, savoir-faire. On les trouve dans les collectivités locales, les bureaux d'études, les administrations, les centres de recherche, les entreprises, les associations et parmi les habitants.

Des structures ont été créées pour observer, analyser, imaginer, concevoir, réaliser et gérer les transformations de l'espace.

En théorie, décideurs, techniciens et spécialistes ont accès à de larges corpus de données, de grilles de lecture et d'évaluation, de méthodes et d'outils.

En pratique, les savoirs techniques, scientifiques et institutionnels sont généralement référés à une culture et un type de questionnement. Ils sont trop souvent spécialisés et cloisonnés.

Les responsables politiques et techniques manquent de repères dans les échanges de savoirs et de compétences, dans les liens entre recherche et mise en œuvre opérationnelle. Comment traduire, en termes de missions d'aménagement, l'ensemble des savoirs universitaires, associatifs, techniques, administratifs, politiques.

De nombreuses compétences et expériences restent ainsi dispersées et isolées, rarement mises en commun, alors que les enjeux précédemment décrits appellent à une mobilisation et à une fertilisation croisée des savoirs théoriques et pratiques. La recherche en sciences humaines et sociales, qui possède ses propres lieux de valorisation, apparaît insuffisamment sollicitée et la diffusion des connaissances scientifiques reste encore trop problématique à des échelles infra-nationales, voire locales.

## SECTION 1 – LA FINALITE DES MISSIONS

Ces missions s’inscrivent dans un contexte de mise en œuvre législative en pleine mutation, engendrant de nouvelles définitions de territoires autour des villes, dans le cadre des lois récemment votées : Chevènement, Voynet, SRU, Exclusion.

Les quatre grandes options prioritaires des pôles régionaux définies d’un commun accord lors de la réunion au CERTU de Lyon le 28 Novembre 2000 sont explicitées ainsi :

A) La principale mission se concrétise dans un rôle de pôle d’échanges et de transferts de savoirs entre chercheurs, Services extérieurs de l’État, techniciens publics et privés, acteurs des politiques territoriales (élus et décideurs), entre les mondes de la recherche publique et privée et ceux des opérateurs de terrain. Chaque pôle doit en conséquence peser, dans la mesure du possible, sur les priorités de synthèse entre les acteurs afin que les axes de recherche et de méthodologie se retrouvent sur des thématiques communes. Cette confrontation, cet échange de savoirs sont un élément fondamental de la recherche puisque porteurs d’une plus value de synthèse et de débats.

B) Le lien avec la recherche doit s’appuyer à la fois sur une organisation régionale des potentialités, mais aussi sur les priorités nationales du PUCA afin de préparer les orientations prioritaires de prochaines années. Cette interface des pôles régionaux doit permettre à la fois de mobiliser les chercheurs vers des axes de recherche privilégiés, de mobiliser des moyens financiers pour les appuyer, de préparer des équipes de recherche mixtes public privé pour les prochains appels d’offre, d’apporter tous les éléments locaux existants comme force de réflexion pour la préparation de ces thématiques.

Il appartiendra à chaque pôle de proposer des priorités thématiques permettant un rapprochement de la demande des acteurs de terrain avec les grands axes prioritaires de la recherche. Cet objectif nous donne pour mission un accompagnement dans l’amélioration des pratiques et méthodes de travail des acteurs.

C) L’apport des Collectivités Territoriales dans ce processus est un axe de partenariat déterminant. Elles sont à la fois les acteurs, commanditaires et supports des recherches de terrain en matière d’expérimentation concrète et de méthodologie appliquée. Leurs ressources dans ces domaines méritent d’être formalisées et valorisées. Il appartient à chaque pôle d’aider à cette valorisation, en choisissant chaque année quelques thèmes privilégiés en partenariat, les lieux ressources permettant de rassembler ces nouveaux savoirs et les personnes compétentes qui les portent.

D) Les professionnels publics et privés sont également partenaires des savoirs en aménagement et urbanisme. Ils travaillent largement sur des projets publics et sur leur formalisation concrète et méthodologique. Dans ce cadre, leur valorisation fait partie indiscutable de nos missions en lien avec leurs commanditaires. Les projets privés sont partie prenante des domaines publics de l’aménagement et de l’urbanisme, en particulier dans les processus d’occupation des sols et de construction. Ce lien entre démarches privées et aménagement public fait également partie des missions de chaque pôle.

Le lien avec les institutions privées représentant les diverses corporations œuvrant dans les domaines de l’aménagement et de l’urbanisme s’organisera en partenariat avec les missions des pôles en fonction des situations régionales.

## SECTION 2 : LES PRINCIPES GENERAUX

### article 1 : objectif

L’objectif de chaque pôle villes et territoires est de contribuer à l’évolution des pratiques et de la recherche par :

- le repérage et la capitalisation des ressources,
- la confrontation des approches,
- la construction des échanges entre tous les acteurs concernés par l’étude, l’aménagement, le développement et la gestion des villes et des territoires,
- la valorisation et la mobilisation de la recherche,

### article 2 : services à offrir

Les attendus de l’activité de chaque pôle sont :

la mise à disposition auprès des acteurs des ressources mobilisables (en particulier toute documentation sous forme papier ou écran)



- la participation à la construction et à la diffusion d'une connaissance partagée des dynamiques à l'œuvre sur les différents territoires, par la mobilisation des potentiels de savoirs régionaux
- la participation à l'approfondissement collectif des méthodes et des techniques et à leur diffusion,
- la contribution au développement des capacités d'intervention des acteurs publics,
- la contribution à la construction d'appels à recherche en réponse aux attentes des acteurs de terrain, en lien avec les priorités thématiques régionales et/ou nationales
- la complémentarité avec les programmes de formation

Sur ce dernier point, il est utile de préciser que les PREDAT ne sont pas, sauf cas exceptionnel, des pourvoyeurs de formation. Ils peuvent contribuer à des méthodologies et des approches techniques avec des partenaires spécialisés dans ce domaine, mais leur rôle reste avant tout une fonction complémentaire d'échanges de savoirs multi-partenariaux et s'adressant à des corporations toujours diversifiées.

### **article 3 : éthique des pôles villes et territoires**

L'esprit et la vocation générale de chaque pôle sont guidés par les maîtres mots PARTAGE, ECHANGE, MUTUALISATION. Pour chacun des pôles:

- il n'y a pas de fournisseurs privilégiés de savoirs, d'expériences ou de prestations ; chacun apporte autant qu'il reçoit,
- il n'y a que des contributeurs qui veulent débattre, partager et agir en commun,
- les échanges obéissent à un triple principe de réciprocité, de rigueur et de transparence,
- l'information appartient à tous,
- la diffusion des contributions est accompagnée de la mention des sources

**Annexe 4 – Thèmes de travail des PREDAT**  
 Activités en cours ou prévues dans les prochains mois

	<b>Territoires</b>	<b>Thèmes</b>
<b>APR Alsace</b>	Alsace	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'économie sociale et solidaire en région Alsace</li> <li>- L'aménagement spatial et urbain en Alsace, les processus de planification et de contractualisation</li> <li>- Les nouveaux modes de traitement de la demande de logement dans les territoires alsaciens</li> <li>- Les approches processuelles de la production de services et de politiques publiques locales</li> <li>- Les NTIC et la société urbaine</li> </ul>
<b>CPAU Aquitaine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pays basque</li> <li>- Grand Pau</li> <li>- Haute-Lande</li> <li>- Médoc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'environnement et le développement durable</li> <li>- La ville émergente</li> <li>- Les missions de service public</li> <li>- Les modes de vie des habitants</li> <li>- Les relations entre les pays et les agglomérations</li> </ul>
<b>CREHU Franche Comté</b>	Comparaison de grandes villes européennes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le logement social</li> <li>- Les modes alternatifs d'appropriation des espaces</li> <li>- La ville virtuelle :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'internet citoyen</li> <li>- Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)</li> <li>- La nouvelle dimension « espace-temps » et ses conséquences sur la communication dans la Cité</li> <li>- La « cyber-ville » : craintes et espoir</li> </ul> </li> </ul>
<b>ORHA Nord Pas de calais</b>	Nord-Pas-de-Calais	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le phénomène du périurbain dans le Nord-Pas-de-Calais</li> <li>- Le renouvellement urbain</li> <li>- Le logement social</li> <li>- L'évolution des territoires infra-régionaux</li> </ul>
<b>PERTUS Perpignan</b>	Languedoc-Roussillon	La place des personnes âgées dans la société
<b>MSH Tours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les franges franciliennes (bassins d'emploi de Dreux, Chartres, Montargis et Pithiviers).</li> <li>- Les grandes agglomérations (Orléans et Tours, principalement).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Diagnostic partagé de ces espaces, notamment sur le plan des activités économiques et de la croissance démographique. Les interrogations pratiques portent principalement sur les zones d'activités (allant jusqu'à la réflexion sur un observatoire) et sur les SCOT.</li> <li>▶ Préoccupations sur leur situation économique et leur évolution à l'avenir, de la part des collectivités, des agences, des universitaires, en vue de la réalisation des SCOT.</li> </ul>

<b>INUDEL Rhône Alpes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La moyenne vallée du Rhône (accompagnement de l'élaboration d'une charte de développement)</li> <li>- La région urbaine de Lyon (avec un travail sur la construction des fonctions métropolitaines dans l'aire de la DTA)</li> <li>- Le sillon alpin, où la question d'une gestion coordonnée de l'espace se pose et où les départements viennent de signer une charte sur ce sujet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion stratégique des espaces d'accueil d'activités économiques dans les villes : qualification et urbanité des espaces, vieillissement, services, insertion dans les politiques de développement, dans les politiques urbaines et dans la planification</li> <li>- La gestion territoriale de l'espace, à la fois sous l'angle des outils (un atelier SCOT), mais surtout sous l'angle des confrontations entre différents systèmes d'acteurs (conflits d'usage entre agriculture et urbanisation) et comme objet de régulations entre territorialités politiques (structures intercommunales, centralités et périphéries).</li> <li>- La prospective ou l'étude du lendemain comme interrogation pour les politiques d'urbanisme aujourd'hui. L'INUDEL s'intéresse à la prospective des modes de vie, et à la prospective comme démarche des politiques publiques en général.</li> </ul>
<b>PRELUDES Lorraine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamique transfrontalière dans la région Sarre-Lorraine</li> <li>- Communautés de communes en milieu rural lorrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La recherche sur l'identité et la coopération transfrontalière</li> <li>- Le développement durable et les politiques d'aménagement</li> </ul>
<b>VTM Ville et territoires méditerranéens</b>	Inter-région	La métropolisation, les territoires et la mobilité

### Annexe 5 - La contribution des PREDAT à la démarche

Les Pôles Régionaux d'Échanges sur le Développement et l'Aménagement des Territoires ne sont ni des bureaux d'études, ni des centres de recherches. Ils sont d'abord des réseaux régionaux rassemblant chercheurs, acteurs, partenaires de travail sur les nouveaux territoires, créés pour offrir des espaces de débats en dehors des réunions institutionnelles.

Comme l'indique la charte, la confrontation des idées, des compétences personnelles, des expériences théoriques et appliquées, les échanges de savoirs, sont des éléments fondamentaux de la recherche puisque porteurs d'une plus-value de synthèse et de débat. La multiplication des analyses pertinentes entraîne la multiplication des langages de communication, des sciences de territoires, des approches thématiques spécialisées. Pour les décideurs, élus ou techniciens, cette nébuleuse devient vite un obstacle à la décision et non un éclairage simple pour des choix partagés. Les phases de concertation sont trop souvent le reflet d'opinions parfaitement fondées, mais dont les contradictions d'intérêts se reflètent dans des discours d'incompréhension mutuelle.

Le thème de recherche *planifier aujourd'hui* entre parfaitement dans les préoccupations des PREDAT.

Quel peuvent être leurs rôles et leurs contributions ?

- Aider au rapprochement entre chercheurs et acteurs sur certains thèmes des appels d'offres.
- Proposer des territoires privilégiés d'analyse en fonction des thèmes et des acteurs de terrain mobilisables.
- Être associé au comité de pilotage du programme.
- Organiser des ateliers d'échanges pour faire progresser les phases d'études en fonction des réactions et apports des partenaires et des expériences partagées.
- Synthétiser les opinions exprimées et élargir les débats autour du réseau national des PREDAT en utilisant son site Internet.

Il s'agit là de propositions générales adaptables en fonction des capacités de chaque pôle régional. Néanmoins, il est important que les équipes qui répondront soient en contact avec le pôle existant dans leur région afin de voir si des contributions utiles peuvent être organisées et sous quelle forme. En aucun cas, la responsabilité de chaque prestataire ne sera partagée ou remise en cause. Le réseau des PREDAT est destiné à valoriser les démarches entreprises, à leur apporter ses compétences, à contribuer aux interdisciplinarités de toutes origines. C'est dans cette mission de service que nous souhaitons participer à ce travail.

## **Annexe 6 - Membres du comité de pilotage 2000 - 2002**

*Membres du Comité d'Orientation et du Conseil Scientifique du PUCA, qui ont souhaité être informés du développement du programme*

Francis Ampe, président du groupe de travail « organiser les territoires »,  
Anne-Michèle Donnet, membre du groupe de travail « organiser les territoires »,  
Claude Prélorenzo, membre du groupe de travail « organiser les territoires »,

Jean-Yves Chapuis,  
Dominique Figeat,  
Francis Beaucire,  
Gabriel Dupuy,  
Jean Pierre Gaudin,  
Marie-Christine Jaillet,  
Hervé Le Bras,  
Antoine Prost,  
Vincent Renard,  
Marion Segaud.

*Autres membres des services du Ministère de l'Équipement*

Daniel Coulaud, DGUHC, sous-direction de la planification stratégique  
Rémy Dormois, CETE de l'Ouest  
Edmond Graszak DGUHC, sous-direction de la planification stratégique  
Daniel Guilloux, DGUHC, sous-direction de la planification stratégique  
Jean-François Latger, DGUHC  
Emmanuel Moulin, DGUHC, sous-direction de la planification stratégique  
Olivier Mourareau, DGUHC, sous-direction de la planification stratégique  
Pierre Pelliard, DRAST  
Claude Sphor CGPC

*Membres du PUCA*

Patrice Aubertel,  
Jean-Paul Blais,  
Michel Bonnet,  
Alain Danet,  
Françoise Goudet,  
Roland Gomez,  
Jean-Loup Gourdon,  
Jacques Marillaud,  
Evelyne Perrin,  
Roger Perrin-Jacquet,  
Olivier Piron,  
Nicole Rousier,  
Michèle Sustrac,  
Danièle Valabrègue.

## Vos contacts au PUCA

<p><b>Secrétariat scientifique</b>  Jean-Paul Blais  Tel. : 01-40-81-63-79  Fax : 01-40-81-24-58  Mel : <a href="mailto:jean-paul.blais@equipement.gouv.fr">jean-paul.blais@equipement.gouv.fr</a></p> <p>Françoise.Goudet  Tel. : 01-40-81-24-52  Fax : 01-40-81-63-78  Mel : <a href="mailto:francoise.goudet@equipement.gouv.fr">francoise.goudet@equipement.gouv.fr</a></p>	<p><b>Communication</b>  Martine Provost  Tel. : 01-40-81-92-88  Fax : 01-40-81-24-58  Mel : <a href="mailto:martine.provost@equipement.gouv.fr">martine.provost@equipement.gouv.fr</a></p> <p>Secrétariat :  Nadine Soldini  Tel. : 01-40-81-63-73  Fax : 01-40-81-24-58  Mel : <a href="mailto:nadine.soldini@equipement.gouv.fr">nadine.soldini@equipement.gouv.fr</a></p>
---	---

Directeur de la publication : Olivier Piron  
Directeurs de la rédaction : Jean-Paul Blais et Françoise Goudet  
Communication : Martine Provost

Plan Urbanisme Construction Architecture  
Pôle Dynamiques spatiales et aménagement  
Grande Arche de la Défense – Paroi Nord  
92 055 La Défense cedex

Juillet 2002

**Ce document est la version Internet d'une publication à paraître en septembre 2002**

